

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Avril 1876.

## Chronique générale.

### L'ARMÉE TERRITORIALE.

L'armée territoriale donne en ce moment un premier signe de vie et d'organisation ; les réunions de présence obligatoire, commencées le 2 avril, se termineront le 23, après avoir donné, nous l'espérons, d'excellents résultats de bonne volonté. On s'occupera, dans un prochain avenir, de la réserve, qui se compose des classes de 1856 à 1864 ; présentement, on fait dans des centres fixés à l'avance une simple revue d'appel des classes de 1862 à 1866, lesquelles constituent l'armée territoriale proprement dite.

Les revues d'appel, dit le *Bulletin de la Réunion des officiers*, vont s'étendre successivement à chaque circonscription de compagnie, de dimanche en dimanche, sauf pour la Seine, où les appels ont lieu par classe ; elles seront passées par les officiers du cadre de chaque compagnie, qui indiqueront verbalement à tous les hommes les lieux où ils auront à se rendre, suivant l'arme, en cas de mobilisation. Le besoin de cet avis est facile à saisir en l'absence de livrets et d'ordres de route non encore établis et notifiés.

Les convocations, on le voit, ont pour but principal de mettre en présence les officiers et les hommes qu'ils seront appelés à commander effectivement ; elles doivent également faciliter l'établissement et la distribution des livrets individuels ; aussi les intéressés sont-ils prévenus d'avoir à se présenter porteurs de toutes les pièces qui peuvent servir à compléter leur dossier militaire, sans préjudice des renseignements verbaux, qui ne seront pas les moins utiles. Ainsi comprises, les revues d'appel

donneront à la nouvelle armée un commencement de cohésion, et rendront moins pénible la tâche si ardue des commandants de recrutement.

L'Armée territoriale a reçu de plusieurs de ses correspondants des détails qui ne manquent pas d'intérêt sur la manière dont se sont passées les premières de ces revues d'effectif qui, comme nous le disions tout-à-l'heure, ont commencé le dimanche 2 courant ; presque partout les choses ont marché aussi bien qu'on pouvait s'y attendre, sauf dans quelques centres de réunion où une inexpérience assez excusable a occasionné certaines erreurs et certaines confusions qu'il sera facile d'éviter à l'avenir. Il est pourtant des précautions bien simples à prendre qui, parfois, ont été négligées : à Arras, par exemple, on n'avait indiqué ni point ni signe de ralliement, si bien que le rassemblement était une vaste cohue dans laquelle officiers et soldats se cherchaient sans parvenir à se trouver.

A Bordeaux, il eût suffi, paraît-il, d'une vingtaine de poteaux et d'affiches portant le numéro des cantons, celui des cinq classes appelées et le nom des armes spéciales, pour prévenir un désordre regrettable, qui rappelait aux hommes les jours néfastes de 1870.

Ce n'a été là toutefois que des exceptions ; à Lyon, au Havre, à Marseille, Rennes, Rouen, Reims, Belfort, etc., tout s'est passé avec ordre et discipline ; au Mans et à Alençon, quelques maires avaient eu l'heureuse idée d'accompagner les hommes de leurs communes, ce qui, outre le bon effet produit, a eu l'avantage d'aider beaucoup les officiers pour le service des renseignements.

En somme, l'impression a été favorable, et, pour une première fois, on ne saurait se montrer trop difficile ; l'expérience des erreurs commises servira du moins à empêcher le retour, d'autant mieux que les officiers et soldats de l'armée active appelés à donner leur concours y mettent un empressement tout patriotique.

Il est évident qu'il ne faut pas comparer,

comme le font certains journaux, les premiers pas de notre armée territoriale avec la marche exercée de la landwehr prussienne. Comment un parallèle aussi risqué pourrait-il, dans l'état actuel de notre réorganisation militaire, tourner à notre avantage ou même se soutenir un moment ? L'institution de la landwehr existe depuis un nombre d'années considérable, chez un peuple dont toutes les forces vives sont sans cesse tournées vers la guerre, où le service obligatoire est dès longtemps entré dans les mœurs, où le système de recrutement territorial, appliqué à l'armée active comme à toutes les réserves, est une force dont malheureusement nous avons privé la Révolution. Si le découragement est un mauvais conseiller, la présomption est un autre extrême, contre lequel il est bon de se mettre en garde : nous l'avons appris à nos dépens.

G. HUIILLARD.

La plupart des candidats radicaux du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris se retirent devant l'heureux citoyen Cantagrel ; on annonce notamment le désistement des citoyens Habay, le candidat ouvrier possesseur d'immeubles valant plus de 300,000 fr. ; Georges Martin, le docteur qui, condamné pour avoir donné un poison au lieu d'un remède, a eu recours à la clémence impériale ; Mie, le fougueux avocat de Périgueux, toujours candidat malheureux ; Grossetête, etc.

Une nouvelle candidature ouvrière essaie de se produire, mais elle réussira encore moins que celle du citoyen Habay.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Buffet avait l'intention de poser sa candidature aux élections du 24 mai. Cette nouvelle est démentie de la façon la plus formelle.

Un avis du ministère des travaux publics dit que toutes les mesures ont été prises afin de conduire avec toute l'activité dé-

sirable les études des travaux des lignes ferrées prescrites par la loi du 31 décembre 1875.

Parmi les personnages qui assistaient, dimanche, aux conférences de M. Victor Hugo et de M. Louis Blanc, on a pu voir : MM. Peyrat, Ferrouillat, Tolain, de Tocqueville, sénateurs ; Lockroy, Périn, Clémenceau, Ordinaire, Brelay, Trébaud, Floquet, Brisson, Vernhes, Marmottan, Barodet, Spuller, Cotte, Talandier, Gagneur, Daumas, Tirard, Lacretelle, Madier-Montjau, Gréppo, Martin Nadaud, députés ; Loiseau-Pinson, Outin, Yves Guyot, Murat, Debesle, Jacques, Louis Combes, Sigismond Lacroix, Asseline, Cadet, Lefèvre, Perrinelle, Marsoulan, Harant, Léveillé, conseillers municipaux de Paris. On a remarqué l'absence de M. Gambetta.

La lettre adressée par M. le comte de Brosses, sous-préfet de Langres, au ministre de l'intérieur, indigné fort la presse radicale. La *Republique française* ne se borne pas à s'étonner de l'audace de « l'ex-sous-préfet de Langres » et de la hardiesse des journaux qui ont livré à la publicité une semblable lettre, il se plaint de ce que « la démission de M. le comte de Brosses a été acceptée, » alors qu'il fallait le frapper de révocation : « C'est là, dit-elle, un acte d'insigne faiblesse que l'opinion publique aura de la peine à absoudre. »

Mais ce qui indignait surtout le journal de M. Gambetta, c'est que M. le comte de Brosses ait osé s'adresser directement au maréchal de Mac-Mahon. Le morceau est curieux :

« Aujourd'hui, dit-il, que la nation a fait entendre sa volonté et qu'elle a donné mandat à la grande majorité de ses représentants d'appuyer et défendre le gouvernement républicain, elle ne saurait souffrir que les agents qui se refusent à le servir se permettent de braver les dépositaires du pouvoir. Elle ne saurait souffrir en outre qu'en vio-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA JUIVE.

(Suite.)

— Madame, reprit le colporteur pour prévenir d'autres questions, le marchand Mendelssohn, qui vous a fourni l'an dernier du café, du sucre et des étoffes, voulait vous envoyer, il y a longtemps, ce que vous lui aviez commandé ; mais l'état de la mer ne m'a pas permis de venir plus tôt.

— Je regrette que vous soyez venu. Mendelssohn n'a-t-il pas reçu mon message ? Je lui ai fait dire que les douaniers sont devenus très-rigoureux, il ne devait exposer personne à leurs poursuites.

— Nulle crainte, répliqua le marchand, ne nous empêchera de vous servir, quoique ces marchandises soient à un si bas prix que nous ne recouvrons pas même les frais de transport... Mais, voyez, j'ai ici une cargaison précieuse : du sucre doublement raffiné ; du café, le meilleur, à soixante-dix kopecks la livre. Vous ne pourriez pas en acheter à Narva à moins de deux roubles, et il serait mauvais. J'ai

aussi de charmantes étoffes, des soies de France, et des châles anglais.

— Est-ce là votre femme ? demanda la châtelaine qui avait été beaucoup plus occupée de la jeune étrangère que de l'énumération du marchand.

— Oui, dit la juive, je suis sa femme.

— Mais ce n'est pas là votre enfant ? Non, vous êtes vous-même un enfant.

— Mathias est mon fils, repartit la juive en abaissant ses yeux bleus sur son frère nourrisson.

— Pauvre petit être ! murmura la châtelaine, dans une langue que personne autour d'elle ne comprenait. Puis, se retournant vers le colporteur :

— Comment, lui dit-elle, avez-vous pu faire faire à votre femme un tel voyage ? N'avez-vous pas peur qu'elle tombe malade ?

— Rose est accoutumée à de pareilles expéditions. Elle peut dormir sur la paille du traineau, comme vous, Madame, sous une couverture en soie.

— J'imagine qu'elle n'a pas autre chose que de la paille chez elle, murmura la femme de chambre à la vieille intendante ; et avec cette figure juive, elle peut voyager longtemps sans qu'on s'occupe d'elle. Chacun sait, d'ailleurs, qu'avant qu'une chrétienne ait eu le temps de dire à ces gens-là bonjour, ils ont déjà fouillé dans ses poches.

— Vous êtes folle, Axina, lui dit sa maîtresse qui l'avait entendue ; la figure de cette femme est

plus jolie que la vôtre, et quant à un acte de rapine, vos compatriotes s'y entendent mieux que les juifs. Prenez mes clefs, et allez chercher dans l'armoire du pain, de la viande, pour cet enfant. Dépêchez-vous.

A cette injure qui s'adressait à la fois à elle-même et à sa nation, et qui était encore aggravée par un ordre si sec, Axina serra les lèvres, et sortit le plus lentement possible, comme pour protester par cette lenteur contre l'injure faite à sa dignité.

— Quel est le prix de cette étoffe bleue ? demanda la châtelaine.

Puis, sans attendre la réponse du marchand :

— Quel âge avez-vous donc ? dit-elle à la jeune femme.

— Seize ans, Madame.

— Seize ans ! seize ans ! Pourquoi donc êtes-vous entrée si vite dans les soucis de la vie ? Ils viennent d'eux-mêmes assez tôt au-devant de nous. Et votre enfant ?

— Mathias peut marcher seul. Voyons, mon petit, montre à Madame que tu peux te tenir debout, ajouta-t-elle, en dégageant son enfant de ses langes, et en le plaçant sur le plancher.

— Quel charmant enfant ! quels beaux yeux ! De tels yeux conviendraient mieux à une de mes petites filles.

— Madame a le bonheur d'avoir des enfants ! dit la juive.

Et les deux femmes échangèrent entre elles un regard de franc-maçonnerie maternelle qui aurait été suivi, sans doute, d'un long entretien, si, dans ce moment, Axina ne fût rentrée avec les provisions. La maîtresse de maison se retourna vers la cargaison du marchand.

Toutes les denrées qu'il avait apportées furent de nouveau étalées par lui. A mesure qu'il déroulait ses différentes étoffes, il en vantait les qualités, et ne cessait de répéter qu'il les vendait à bas prix. C'étaient des toiles peintes de France, des soieries de premier ordre, des calicots des meilleures fabriques d'Angleterre.

Axina fixait un œil avide sur un de ces rouleaux, tandis que sa maîtresse les regardait d'un air de dédain.

— Voyons vos aiguilles, dit-elle.

Le marchand se hâta de les lui montrer.

— Quoi ! s'écria-t-elle, voilà tout ce que vous avez à m'offrir ! En vérité, ce n'était pas la peine de vous mettre en route pour m'apporter de telles marchandises anglaises. J'en ai ici de meilleures.

— Il me semble que Madame, répliqua le colporteur en souriant, connaît particulièrement les produits des manufactures anglaises. Est-ce que Madame aurait été en Angleterre ?

— Je suis Anglaise, répondit la châtelaine.

A ces mots, la juive, sortant tout-à-coup de son état d'apathie, s'écria :

lation de la constitution, ces agents s'adressent directement au premier magistrat de la République pour en faire le confident de leurs impertinentes doléances et les faire ainsi passer par-dessus la tête de leur supérieur hiérarchique, le ministre seul responsable.

» M. le Président de la République, qui est un soldat, comprendra ce que nous voulons dire. Lorsqu'il était colonel, si un lieutenant de son régiment s'était adressé directement au général commandant la division ou au ministre de la guerre, sans faire passer sa réclamation par ses mains, il n'eût pas manqué de le mettre aux arrêts. M. le Président de la République n'aurait pas hésité non plus à signer la révocation de M. de Brogues, si le ministre avait fait son devoir en la lui proposant. »

La République française, on le voit, poursuit un double but : en même temps qu'elle rappelle « M. le Président de la République, qui est un soldat, » au respect de la consigne, c'est-à-dire au rôle de Président soliveau ; elle prépare sa campagne contre M. le ministre Ricard, qui n'a pas fait son devoir en ne provoquant pas une révocation qu'on ne lui aurait pas refusée.

Une lettre, adressée par l'honorable M. Fairé au *Patriote* d'Angers, confirme pleinement les assertions du Français au sujet de l'étrange incident survenu au cours de la vérification des pouvoirs de ce député. M. Fairé raconte d'abord les faits, qui sont connus ; il rappelle sa déclaration dans la séance du 8, et il ajoute :

« Vous voudrez bien remarquer qu'à la séance du 8, ni M. le ministre, ni M. de Marcère, n'ont protesté contre l'exactitude de ce résumé.

» Il ne pouvait en être autrement ; à peine avais-je reçu la lettre de M. Ricard que je la donnais à lire à deux de mes honorables collègues, qu'elle intéressait vivement. C'est même en leurs mains que j'ai dû la reprendre pour la confier à M. Ricard, que j'étais allé remercier à son banc. M. le ministre désirait, m'a-t-il dit, la communiquer à M. Henri Brisson, avec lequel, en effet, il sortit de la salle et eut un long entretien.

» Il est vrai qu'après de nouvelles réflexions, M. le ministre, dans la dépêche qu'il m'a adressée le vendredi 7, est revenu sur ce qu'il m'avait écrit le 5. Je n'ai point à en rechercher les motifs ; mais je tiens à ce qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de vos lecteurs, ni sur l'existence ni sur le sens de la première lettre que j'ai reçue.

» Ajouterai-je que, malgré mes réclamations, cette lettre, qui m'appartient, ne m'a pas encore été restituée. »

En reproduisant *in extenso* la lettre de M. Fairé, l'*Union* de Paris ajoute :

« Pour l'honneur de l'administration française, nous aimons à penser qu'il serait impossible de retrouver dans son histoire

un fait analogue. Il était réservé à la République du 25 février de créer sous ce rapport ce que dans le langage des bureaux on appelle un « précédent. » A défaut d'autres titres pour transmettre son nom à la postérité, M. Ricard aurait toujours celui-ci, et c'est bien quelque chose. »

On écrit d'Amiens à l'*Union* :

« Nous venons de lire au *Journal officiel* le nouveau mouvement préfectoral. Comme œufs de Pâques, M. Ricard offre à M. Bertereau, notre secrétaire général, la préfecture des Deux-Sèvres... »

» Cette nomination ne surprend pas : on ne peut hésiter à reconnaître qu'à tous les points de vue, les circonstances étant ce qu'elles sont, M. Bertereau était tout-à-fait digne d'occuper une place de préfet dans l'ordre de choses actuel. La dernière période électorale lui a fourni l'occasion de prouver outre mesure ses dispositions à servir les radicaux. Il était donc juste que M. Ricard, qui a tout intérêt à conquérir les bonnes grâces de l'extrême gauche, tint compte au secrétaire général de la préfecture d'Amiens des marques de sympathies dont il gratifiait, le soir du scrutin du 20 février dernier, le citoyen Barni, l'heureux candidat de la démagogie amiénoise... »

Le prince Napoléon maintient décidément sa candidature à Ajaccio. D'après certains journaux, il aurait pour concurrent M. Abbattucci ; d'autres journaux affirment, non sans vraisemblance, que les bonapartistes nuance Rouher laisseraient le champ libre au prince.

A Corte, MM. Gavini, député invalidé, et Limperani, député sortant, malheureux au 20 février, se retrouveront en présence.

On mande de Bruxelles au *Pall Mall* que M. Madai, le chef de la police prussienne, qui étudie en ce moment l'organisation de la police belge, doit incessamment venir à Paris pour suivre le service de la police française.

## Etranger.

TURQUIE.

L'Agence russe publie la dépêche suivante :  
St-Petersbourg, 17 avril.

Un télégramme de Raguse annonce une grande bataille meurtrière sous les murs de Niklich attaquée par 4,000 insurgés.

Moukhtar pacha marche vers Niklich avec 27 bataillons.

Les insurgés l'attendent dans le défilé de Douga.

Raguse, 18 avril.

Un combat sanglant a eu lieu samedi dernier à Prejeka.

Les insurgés se sont emparés des tran-

chées et ont refoulé les Turcs jusqu'à Ozina et Pogliana.

Dans la journée de dimanche, une sortie faite par la garnison de Niklich, qui venait au secours de l'armée turque, a été repoussée.

Moukhtar pacha se trouve cerné de tous côtés.

Les pertes sont graves de part et d'autre. Les insurgés, qui reçoivent des munitions, empêchent le ravitaillement de Niklich.

Constantinople, 19 avril.

Un télégramme de Moukhtar pacha adressé à la Porte et daté d'hier, dit :

Nous sommes arrivés à Gatchko, après de victorieux combats continuellement livrés aux insurgés à l'aller et au retour.

Pendant six jours, les troupes impériales ont remporté d'éclatants succès sur l'ennemi, qui était cependant deux fois plus nombreux que nous, sa force s'élevant à 14,000 hommes environ.

Cette fois, le prince de Monténégro nous a fait ouvertement la guerre. Près de 7,000 Monténégrins bien équipés et régulièrement organisés s'étaient joints aux insurgés pour nous combattre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LE COLLEGE DE SAUMUR. — LES PERES DE L'ORATOIRE.

(Suite et fin. — V. *Echo* du 22 janvier 1876.)

Nous avons exposé dans notre dernier article les embarras pécuniaires qui faisaient craindre à la ville la fermeture du collège des Oratoriens en 1769 ; nous allons dire maintenant les moyens proposés par elle contre une éventualité de cette nature.

Pour conjurer une nouvelle détresse, qui menaçait l'existence d'un établissement d'instruction utile et renommé dans les environs, les habitants s'adressèrent à M. le chancelier, aux fins d'obtenir du roi l'union du prieuré du Breuil-Bellay, situé paroisse de Cizay, à deux lieues de Saumur, aux dépendances du collège ; ils espéraient, avec les revenus de ce prieuré, assurer le sort des prêtres de l'Oratoire.

Le prieuré du Breuil relevait d'un ordre dit de Grammont qui venait d'être supprimé cette même année 1769 (1).

Fondé en 1076 par le fils d'un vicomte de Thiers en Auvergne, et à l'exemple d'ermite calabrais qu'il avait visités durant un voyage en Italie, cet ordre monastique s'était installé avec l'autorisation du pape Grégoire VII, d'abord sur la montagne de Murret en Limousin, puis au milieu des bois à Grand-Mont dans la marche limousine : de là son nom de *Grammont*. Il suivait la règle de saint Benoît.

Auprès du monastère des Grammontins du XI<sup>e</sup> siècle se groupèrent successivement des habitations qui ont formé plus tard la petite ville de Grand-Mont, comptant au-

(1) La chapelle et partie de son clocher se voient encore de la route de Doué ; ils servent à l'habitation de M<sup>me</sup> Lari-vière.

jourd'hui 2,500 âmes et faisant partie du département de la Haute-Vienne.

Par la suppression de l'ordre de Grammont, le prieuré du Breuil n'était plus possédé que par un religieux, sans diminution de mense ; il pouvait donc être divisé suivant les anciens partages et la partie revenant aux religieux unie au collège ; le roi conservait toujours la nomination d'un titulaire audit prieuré.

Cette tentative n'ayant pas eu plus de succès que la demande d'union du prieuré d'Asnières, la ville réclama la protection de Mgr le comte de Provence (depuis Louis XVIII) pour obtenir définitivement l'union du prieuré du Breuil ou de quelque autre, soit l'enregistrement des nouvelles lettres-patentes obtenues à son conseil, le 3 octobre 1770, pour l'octroi du supplément de dot de 1,700 livres voté par les notables en 1768.

Dans l'attente d'une solution à ces démarches actives, le général de l'Oratoire et les officiers municipaux se concertèrent pour réduire le personnel du collège comme il suit, à savoir : par la réunion des deux cours de philosophie sous un seul professeur, de la classe de rhétorique à la préfecture des études, des classes de cinquième et de sixième en une seule.

La solution, impatiemment attendue, intervint enfin le 9 février 1774 ; les lettres-patentes du 3 octobre 1770 furent enregistrées : la perception du sol pour livre des droits du tarif permit d'élever de 1,700 livres la dotation du collège, qui, de 1,300 livres qu'elle était d'avance, s'éleva ainsi à 3,000 livres.

Par une faveur exceptionnelle, cette perception fut exemptée des remises au receveur de la ville, « ladite perception, dit l'arrêt d'enregistrement, étant destinée au supplément de dot du collège ; » la même exemption s'appliqua aux droits des fermiers ou régisseurs du tarif.

Huit années s'étaient écoulées depuis le vœu des notables de la ville jusqu'à l'enregistrement des lettres-patentes à la cour des comptes. Enfin, le 22 juin 1776, les pièces étaient déposées au Trésor et la perception du sol pour livre dut commencer le 1<sup>er</sup> juillet de la même année ; ce sol était levé sur les habitants de Saumur exempts et non-exempts, privilégiés et non-privilégiés. La somme de 1,700 livres en provenant devait être payée par quartier de 425 livres aux Pères de l'Oratoire, sur les mandements des maires et échevins, avec quittance de leur supérieur.

Ainsi fut réorganisé le collège de Saumur dans le local provisoire que nous avons décrit ; des efforts furent tentés par nos ancêtres pour construire un édifice propre à cet établissement : la révolution de 1789 les surprit avant qu'ils eussent trouvé les moyens financiers capables de parer à son entreprise. Du reste, de grands et utiles travaux, déjà prévus et qui ont été réalisés depuis, s'opposaient à la construction du collège : c'étaient les rues d'Orléans et de Bordeaux projetées pour mettre en communication directe le pont Fouchard et le pont Cessart.

— Comment Madame a-t-elle pu quitter sa terre natale ? Sans doute, la Russie est une attrayante contrée, et l'on dit qu'il est triste de vivre en Angleterre. Mais chacun aime pourtant le sol où il est né. Est-ce que Madame n'a plus de parents ?

— J'ai encore ma mère, répliqua la châtelaine avec un sourire triste, ma bonne mère, que Dieu la bénisse ! mais, depuis plusieurs années, je ne l'ai pas revue.

— Mon Dieu ! comment avez-vous pu vous séparer d'elle ?

— J'ai fait comme vous, Rose, je me suis mariée jeune, et maintenant il faut que je reste soumise à ma destinée. La femme doit suivre son mari, vous le savez, Rose, vous qui suivez le vôtre en de si pénibles voyages. Et je suis aussi heureuse que beaucoup d'autres, ajouta-t-elle avec une expression de mélancolie.

— Si Madame est heureuse, reprit Rose, tout est dit. A la vérité, rien ne remplace la patrie ; mais un bon mari mérite bien qu'on le suive au loin.

Le marchand, qui se souciait peu de toutes ces remarques philosophiques, reprit ses étoffes, et de nouveau il en préconisait le tissu, la couleur, quand soudain l'ombre d'un homme à cheval se dessina devant la fenêtre.

Le visage de la châtelaine trahit une subite inquiétude. Elle fit signe au juif de se retirer avec sa femme derrière le poêle, et repoussa vivement le

calicot étalé sur la table.

Au même instant, un paysan entr'ouvrit la porte et dit à voix basse :

— Les douaniers !

Puis on entendit résonner à quelque distance le pas rapide d'un cheval et des voix confuses.

— Que vais-je faire ? que vais-je faire ? dit le colporteur tremblant, tandis que Rose s'appuyait sans crainte contre le poêle avec son enfant.

— Soyez tranquille, lui répondit la châtelaine, vous ne perdrez rien.

— Mais mon traîneau qui est à la porte, et mon cheval noir, et un demi-quinat de café, et quinze livres de thé impérial ! Que vais-je faire ? répétait-il en se tordant les mains.

— Taisez-vous, dit d'un ton impérieux la châtelaine, et écoutez.

Il se fit alors un profond silence. L'attention de la petite communauté était tournée du côté de la porte, où s'élevait une discussion dont le cheval noir du colporteur semblait être le principal objet.

La châtelaine cependant réfléchissait au moyen de cacher le contrebandier, et tout-à-coup elle dit :

— Il faut enfermer ces pauvres gens dans la laiterie. Personne ne s'avisera d'aller les chercher là.

Pendant qu'elle donnait la clef de ce bâtiment à son intendante, le douanier passa de nouveau comme une flèche devant la fenêtre, et bientôt lo-

retentissement des sabots de son cheval galopant sur le sentier rocailleux se perdit dans l'éloignement.

— Dieu soit loué ! s'écrièrent à la fois la maîtresse de maison et la juive.

Les paysans entrèrent dans la salle, et racontèrent la scène à laquelle ils venaient d'assister. S'ils variaient dans les détails de leur récit, tous étaient d'accord sur un point, à savoir que le péril n'était que retardé.

Le douanier, n'osant capturer le traîneau du contrebandier au milieu de tant d'hommes qui s'y seraient opposés, était allé chercher un renfort, et dans une heure probablement on le verrait revenir avec une troupe de cosaques.

— Maintenant, dit l'un d'eux, il faut venir en aide à notre maîtresse, car elle est inquiète.

— Écoutez, Madame, dit un autre, envoyez le juif avec sa femme et son traîneau dans la forêt. Ivan ne les découvrira pas là, quoiqu'il ait l'œil bien fin.

La châtelaine, dans sa préoccupation, entendit à peine ce conseil, et n'y répondit pas.

Le juif se hâta d'emballer, d'une main craintive, tout ce qu'il avait naguère étalé avec tant de vivacité.

Les paysans, rangés en demi-cercle autour de leur maîtresse silencieuse, n'osaient la troubler dans ses réflexions.

Rose s'avança d'un air résolu ; et, d'une main tenant son enfant, et de l'autre effleurant la manche de la châtelaine :

— Ne vous laissez point chagriner à cause de nous, lui dit-elle. Merci pour vos bonnes paroles, merci pour le pain que nous avons mangé sous votre toit. Il ne nous arrive pas souvent d'être si bien traités. Allons, mon ami, ajouta-t-elle en se tournant vers son mari, allons dans la forêt. Il y fait pas si froid, et Jehova, qui n'a pas abandonné Israël dans le désert, n'abandonnera pas notre petit Mathias. Allons.

En disant ces mots, elle serrait ses haillons sur son sein et s'approchait de la porte.

— Non, Rose, dit sa protectrice, en la retenant par le bras. Je ne pensais pas à ma propre tranquillité... Mais mon mari ! s'il allait revenir ?

— Je vous comprends, Madame, reprit Rose, j'aime mieux être dans les bois avec Mathias que de vous voir redouter l'arrivée de votre époux.

(La suite au prochain numéro.)

Deux projets avec plans et devis furent néanmoins proposés; le premier, du 17 décembre 1778, fut soumis aux habitants le 17 septembre 1779.

La ville devait bâtir sur son propre fonds; son côté, la congrégation de l'Oratoire de sa part, occupée par elle et lui appartenant. Ce projet, comme on peut en juger, était assis sur les terrains formant cette heure la rue d'Orléans; il comprenait des maisons élevées entre cette rue et celle de la Fidélité à la rue Beaupaire. Il ne fut admis parce qu'il faisait obstacle à la route de Rouen à Bordeaux prolongée, c'est-à-dire à cette belle percée qui est le principal ornement de Saumur.

Du reste, les ressources de la ville ne lui permettaient pas de construire un collège monumental, encore bien que la congrégation proposât de lui abandonner les bâtiments qui lui étaient propres. Quant à la dépense, les Oratoriens déclaraient ne pouvoir y concourir, « la ville étant tenue d'y pourvoir, devant être tenue aussi de loger les instituteurs comme les élèves..... »

Un second projet fut encore dressé et communiqué aux habitants le 14 février 1781; l'emplacement choisi appartenait à la ville. Il était situé entre le manège et les petites rues; il présentait, entre autres avantages, celui de voir le collège placé entre quatre rues spacieuses et détachées de tous autres bâtiments. (Voir le plan du fief de Pocé.)

Ce projet reçut de prime abord l'assentiment des habitants et de la congrégation; il échoua néanmoins dans l'exécution, toujours à cause des difficultés financières.

Finalement, M. l'intendant fit observer qu'une demande quelconque en supplément de dotation à prendre sur les deniers de la ville, occasionnerait infailliblement un nouveau refus de la part de l'administration qui a déjà de l'éloignement à consentir que la ville se livre à une dépense aussi considérable que la construction d'un collège, ayant à pourvoir à plusieurs autres objets d'utilité publique.

Ceci se passait le 7 janvier 1783. En l'année 1794, un décret de la Constituante supprimait les congrégations religieuses; par suite de ses dispositions, le monastère des Ursulines devint le collège communal de la ville de Saumur.

Le vieux monastère n'était pas tellement ruiné qu'il ne put abriter encore longtemps les élèves appelés à le fréquenter; des dépenses non moins utiles, non moins lourdes commandaient peut-être en 1873 les procédés de 1783. L'avenir nous l'apprendra tout à fait, si le présent ne suffit pas déjà à nous éclairer sur les conséquences de l'entreprise qui est en voie d'exécution.

Paul RATOUIS.

A l'occasion des fêtes de Pâques, les volontaires d'un an ont été gratifiés de quatre jours de congé. Mais M. le ministre de la guerre, à la date du 15 avril courant, a pris une nouvelle décision par laquelle tous les congés accordés à ces jeunes militaires sont prolongés de huit jours.

C'est donc le 24 de ce mois qu'expirera cette prolongation de congé.

Avant-hier, un brillant mariage a été célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot: celui de M<sup>lle</sup> Davilliers-Regnaud de Saint-Jean d'Angely, petite-fille de la maréchale de ce nom et fille de l'ancien écuyer de l'Empereur, avec M. le baron Mariani, officier de l'Ecole de Saumur, lieutenant au 3<sup>e</sup> dragons. L'assistance était des plus nombreuses et des plus élégantes, et on y remarquait toutes les sommités du parti impérialiste.

Les publications de ce mariage avaient été faites à Saumur et à Paris.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Nous sommes heureux d'annoncer que le Paludier du Bourg-de-Batz va voir se confirmer le succès qu'il a obtenu à Angers, à son début. »

M. Castex, directeur du théâtre de Laval, s'est entendu avec M. Descamps, ténor, et M. Merck, chef d'orchestre, pour monter la pièce et la soumettre aux suffrages des Lavallois.

Il a l'intention de la jouer ensuite dans les villes du rayon: Rennes, Le Mans, Château-Gontier, Tours, Saumur, Angers, pen-

dant la foire du Sacre, et Saint-Malo, pour la saison des bains.

« Nous ne doutons pas que notre Paludier ne soit bien accueilli, partout, dans son voyage. »

La ville de Craon (Mayenne) prépare, pour le dimanche 30 avril prochain, une cavalcade de charité.

#### CHUTE D'UN BALLON A BONNETABLE.

Lundi, vers quatre heures, dit l'Union de la Sarthe, a eu lieu sur le quinconce de la place des Jacobins, au Mans, l'ascension du ballon de M. Camille Dartois.

Le départ, malgré un vent assez violent, s'est fait sans encombre. Un instant l'émotion a gagné tout le monde; le ballon, poussé par un courant, faillit s'accrocher aux arbres de la promenade. M. Dartois ayant jeté quelques sacs de lest, il s'éleva doucement et le gymnasiarque suspendu au-dessous de la nacelle exécuta différents tours, se pendit par les pieds à une hauteur prodigieuse, et personne n'osait le regarder.

Vers quatre heures un quart, le ballon était aperçu au-dessus de Coulaines, se dirigeant du côté de Bonnetable, arrondissement de Mamers. Dans la nacelle se tenaient trois personnes, M. Camille Dartois, le gymnasiarque et une personne de la ville, M. L..., demeurant Grande Rue.

Quelques instants après, le ballon disparaissait à l'horizon et sa marche régulière faisait espérer une descente facile.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, et nous recevons de Bonnetable les renseignements suivants:

« Vers 5 heures 1/2, c'est-à-dire à peu près une heure après le départ du Mans, les habitants de Bonnetable aperçurent un ballon dans la direction de Beaufay; un vent d'ouest assez violent le poussait. Après avoir essayé de franchir les collines qui encaissent la vallée, et dépassé la ligne du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais, il fut amené par le vent dans la vallée de l'Orne Saosnoise et passa au-dessus de la ville de Bonnetable, en se dirigeant vers la forêt. »

« Le vent, ayant été arrêté par la colline de la Haute-Passe, le ballon ralentit sa course, il rencontra des courants divers et subit quelques oscillations; puis, repoussé pour ainsi dire par une main invisible, il repassa une seconde fois au-dessus de Bonnetable, et se dirigea alors, avec une assez grande vitesse, dans la direction de Ruperoux, petit bourg situé seulement à deux kilomètres de Bonnetable. »

« On espérait encore une descente ordinaire et de nombreux spectateurs témoins se disposaient à prêter leur secours aux aéronautes. »

« Tout à coup, — il était 6 heures 1/4 — le ballon reçut un coup de vent, descendit avec une rapidité effrayante et parcourut, à une hauteur de 30 mètres de la terre, une distance assez considérable. Dans cette course, la nacelle vint heurter contre des peupliers qui furent brisés et les trois personnes qu'elle contenait furent précipitées sur le sol d'une hauteur de 20 mètres environ. Allégé par cette chute malheureuse, le ballon s'éleva un peu, puis s'abattit de nouveau et se déchira entre les arbres. »

« Quant aux malheureuses victimes de cet épouvantable accident, elles furent vite recueillies par les personnes qui s'étaient mises à la poursuite du ballon. M. le docteur Gourdeau, maire de Bonnetable, s'était empressé de se rendre sur le lieu de l'accident. Il donna ses meilleurs soins, fit transporter les blessés, sur des matelas, à l'hospice de Bonnetable. »

« Après le premier pansement, M. le docteur Gourdeau a déclaré que les trois voyageurs s'étaient fait aux jambes de graves contusions, mais que néanmoins leur état ne causait pas, pour le moment, de sérieuses inquiétudes. »

« On ne saurait trop louer l'empressement déployé par tous les spectateurs en cette circonstance. Chacun a fait son devoir dans la mesure de ses forces et a secondé M. le maire de Bonnetable, dont le dévouement bien connu n'avait pas besoin de cette triste circonstance pour le faire de nouveau apprécier. »

« A 14 heures seulement, M. Gourdeau quittait ses malades, après s'être assuré que leur état ne s'était pas empiré. »

Nouveaux détails. — Dans son numéro suivant, l'Union de la Sarthe donne de nou-

veaux renseignements sur la triste catastrophe survenue à la descente du ballon de M. Camille Dartois.

L'état des blessés est malheureusement plus grave qu'on ne le pensait tout d'abord. Les victimes, jetées sur le sol d'une hauteur de plus de vingt mètres, sont tombées sur la route de Ruperoux à Bonnetable, à 4 kilomètres de cette dernière ville; ils étaient dans l'impossibilité de se porter secours mutuellement; la violence de la chute les avait pour ainsi dire assommés.

Ainsi que nous le disions hier, M. Dartois et les deux voyageurs qui l'accompagnaient ont été conduits à l'hospice de Bonnetable. Leur état était tellement lamentable qu'ils ne purent supporter les cahots d'une voiture et qu'ils durent être conduits étendus sur un matelas.

M. Camille Dartois s'est brisé la cuisse gauche; la figure est contusionnée et il éprouve de violentes souffrances intérieures.

M. Marius Pelletier, son associé, ne s'est fracturé aucun membre, mais il éprouve dans différentes parties du corps des douleurs très-aiguës; il a peine à supporter la moindre pression. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

La troisième personne, M. Abel Gouffray, négociant au Mans, a eu la jambe gauche brisée au-dessus de la cheville; c'est cependant celui qui semble le moins éprouvé.

M. Dartois est un homme jeune; il est marié depuis peu de temps et a un enfant de quelques mois.

Quant aux causes qui ont amené cette catastrophe, elles seront toujours difficiles à préciser. A son départ de la place des Jacobins, M. Dartois s'est-il préoccupé suffisamment de la violence du vent? A-t-il voulu prendre dans sa nacelle trop de voyageurs? Ce surcroît de poids ne lui a peut-être pas permis d'emporter suffisamment de lest.

Durant le trajet, M. Dartois a été contrarié par le temps. Dans le courant de la soirée, une pluie fine et froide est tombée. L'eau a dû produire un refroidissement énorme; son évaporation était provoquée par la température relativement élevée du gaz, 20 degrés environ.

De là une forte contraction du gaz, qui devait amener infailliblement une chute très-brusque, que l'on ne pouvait combattre qu'en jetant du lest.

La science n'a pas encore fait suffisamment de progrès pour prévenir les accidents. Il faut encore livrer trop au hasard pour s'exposer bénévolement à de si épouvantables dangers. L'année, du reste, est fertile en accidents de cette nature; nous avons encore présents à la mémoire les récits des terribles ascensions de M. Duruof à Calais, du Zénith et de M. Godard qui, malgré plusieurs mois de traitements, n'est pas encore remis des blessures qu'il s'est faites dans sa chute.

Épouvantable catastrophe. — 15 personnes noyées. — On écrit de Civray qu'un affreux malheur est arrivé lundi à 5 heures du soir sur le territoire de la commune de Passac, arrondissement de Confolens, à environ trois ou quatre kilomètres d'Availles.

Quinze personnes se sont noyées accidentellement en traversant la Vienne.

Sur ces quinze personnes, neuf demeuraient à Availles; les autres appartenaient au département de la Charente.

On fait en ce moment les recherches les plus actives pour retrouver les corps des malheureuses victimes dont deux seulement ont pu jusqu'ici être repêchés.

Les détails nous manquent sur cette épouvantable catastrophe.

#### Faits divers.

Dans sa séance du 12 avril, la Société centrale d'agriculture de France a élu, en remplacement de M. Pepin, membre décédé de la section des cultures spéciales, M. A. Lavallée, secrétaire général de la Société centrale d'horticulture de France.

M. Lavallée a créé sur sa propriété de Segrais (Seine-et-Oise) un vaste arboretum. L'ensemble des végétaux ligneux qui y sont cultivés s'élève au chiffre de 4,600. Les écoles d'arbustes comprennent environ 2,500 espèces ou variétés; les écoles d'arbres 2,100. Cette magnifique collection,

entièrement rassemblée par les soins de M. Lavallée, ne souffre aucune concurrence; on ne lui connaît de rivale ni en France, ni à l'étranger.

Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner à un mois de prison et à 46 francs d'amende, M<sup>me</sup> Tralin, libraire, rue Dauphine, pour mise en vente d'une chanson immorale sur l'impératrice Eugénie.

Un triste événement est arrivé pendant les offices de Pâques dans l'église Saint-Nicolas, située au faubourg Saint-Cyprien, à Toulouse. M. Bru, organiste de cette église et compositeur de mérite, est mort frappé d'apoplexie foudroyante pendant qu'il tenait l'orgue.

Tous les journaux ont versé un pleur, ces jours derniers, sur le pauvre M. Loyal, qu'on disait décédé.

M. Loyal, le vrai, le Loyal du Cirque d'hiver, se porte à ravir.

C'est son cousin qui est dépassé. M. Loyal en a beaucoup de chagrin, mais ne s'en porte pas plus mal.

Un riche propriétaire de province, atteint depuis de longues années d'une maladie presque incurable, après avoir vainement consulté les médecins de son pays, s'est décidé ces jours derniers à venir prendre conseil de la Faculté de Paris.

Renseignements pris, le patient se rendit chez un des princes de la science, et, après examen attentif et ordonnance, demanda combien il devait.

— Quarante francs, répondit ce praticien.

— Oh! oh! se dit notre homme, je me suis mal adressé, sans doute. Mon cas est des plus graves et l'on ne me prend que deux louis, à Paris, pour m'indiquer le traitement à suivre. C'est trop bon marché; on ne m'a point suffisamment renseigné.

Là-dessus, nouvelles démarches pour découvrir l'adresse d'un médecin plus consciencieux, c'est-à-dire prenant plus cher.

On lui fournit l'adresse d'un maître bien connu pour ne point attacher ses consultations avec des saucisses.

Il s'y rendit sans tarder. Le maître l'accueillit avec un doux sourire et lui réclama... mille francs.

Enfin! se dit le malade, me voilà sauvé! Cependant comme la seconde ordonnance ne différait pas beaucoup de la première, il s'imagina qu'il devait, pour l'acquiescement de sa conscience, se munir d'une troisième.

Il s'informa donc de nouveau, et apprit qu'un professeur de la faculté avait spécialement étudié son mal et écrit à ce propos un traité qui faisait autorité.

Il courut chez lui.

Celui-ci, savant modeste, l'interrogea avec soin, et lui donna verbalement quelques instructions, en ajoutant: « Il n'y a rien autre chose à faire. »

— Comment! monsieur, riposta le millionnaire. J'ai vu deux de vos confrères ces jours derniers, et leur traitement est le même.

— En effet, ce traitement est indiqué dans mon livre, que voici.

— Ah!... Combien vous dois-je?

— Vingt francs.

Cette anecdote, absolument vraie, et à laquelle il ne manque que les noms, fait en ce moment la joie de la Faculté.

Pour les articles non signés: P. GODER.

#### Bulletin Financier.

Paris, 20 avril 1876.

L'impression fâcheuse produite hier par les nouvelles à sensation fabriquées à Vienne est effacée. La Bourse est pleine d'entrain. Toutes les valeurs sont en progrès, sauf le Lombard, qui languit à 202,50, et le Crédit mobilier, qui est offert à 180.

La Banque de Paris se tient assez bien à 1,030. La Banque ottomane s'échange à 366,25; l'Autrichien à 567,50; le Nord de l'Espagne à 270.

Beaucoup d'affaires sur les rentes françaises que nous laissons en clôture à 105,35 et à 66,62 1/2.

Nous croyons que la spéculation a tout avantage à concentrer ses efforts sur le 3 0/0, en prévision d'une conversion prochaine du 5 0/0.

L'Italien finit à 71,15; l'Extérieure espagnole à 16 5/16; l'Intérieure espagnole à 15 1/4. Le Turc est plus ferme. Combien durera cette fermeté factice? C'est une question dont la solution est facile. Aux cours actuels, les mouvements de 2 et même 3 0/0, ne doivent pas surprendre.

Nous ne saurions trop recommander le journal **La Bourse** (6<sup>e</sup> année), *moniteur des fonds publics et des tirages financiers*. Indépendamment des avantages énumérés en tête de ses colonnes, il fait, pour le compte de ses abonnés, l'encaissement des coupons sans frais, et des avances sur titres, même sur ceux refusés par la Banque de France, et non acceptés en report. Son tirage actuel (20,000 exemplaires) affirme son succès. Il paraît tous les samedis, et coûte seulement 3 fr. par an. Moyennant 1 fr. on reçoit le journal pendant 3 mois, à titre d'essai. Administration: 1, Boulevard des Italiens, Paris.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N<sup>o</sup> 65,476: M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N<sup>o</sup> 46,270: M. Roberts, d'une consommation pul-

monaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil.: 2 fr. 25; 1/2 kil.: 4 fr.; 1 kil.: 7 fr.; 6 kil.: 32 fr.; 12 kil.: 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>rs</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Services d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — — —  
1 — 45 — — — —  
7 — 40 — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — — —  
12 — 30 — — — —  
6 — 20 — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 65	»	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712 50	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	»	50	Crédit Mobilier.	180	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580	»	»
5 % jouiss. novembre.	105 60	»	25	Crédit foncier d'Autriche.	475	»	»	Société autrichienne, j. janv.	566 25	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	477 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	483	»	1 25	Est, jouissance nov.	596 25	»	1 25	Orléans.	318	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	483	»	50	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	993 75	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranéc.	316 50	»	»
— 1865, 4 %.	503	»	»	Midi, jouissance juillet.	735	»	5	Est.	316	»	»
— 1869, 3 %.	366 95	1 25	»	Nord, jouissance juillet.	1220	»	10	Nord.	316 75	»	»
— 1871, 3 %.	348	»	3	Orléans, jouissance octobre.	990	»	2 50	Ouest.	313	»	»
— 1875, 4 %.	483	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juil.	631 25	»	1 25	Midi.	315	»	»
Banque de France, j. juillet.	3523	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1107 50	2 50	»	Deux-Charentes.	287	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	625	»	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	2 50	Yendée.	246 25	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juil.	425	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juil.	333 75	»	»	Canal de Suez.	520	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	815	»	15								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS:  
3 heures 8 minutes du matin, express.  
6 — 45 — — — —  
9 — 1 — — — —  
1 — 33 — — — —  
4 — 19 — — — —  
7 — 17 — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE:  
8 heures 35 minutes du matin, omnibus.  
8 — 30 — — — —  
9 — 41 — — — —  
4 — 44 — — — —  
10 — 28 — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

#### Tribunal de commerce de Saumur.

##### FAILLITE VEUVÉ DE ROS-LITHEULLE ET FILS.

Par jugement du 10 avril 1876, le tribunal de commerce, sur l'avis des créanciers réunis en assemblée, le 4 avril précédent, maintient MM. Guérin, Proust et Mulot dans leurs fonctions de syndics de ladite faillite.

Le greffier, (174) L. BONNEAU.

#### Tribunal de commerce de Saumur.

##### FAILLITE AUGUSTE MAILLER.

Avis (article 504 du Code de commerce).

Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Maillet sont invités à se trouver, le mardi 25 avril 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer, s'il y a lieu, sur des propositions de concordat, sinon de voir déclarer en état d'union.

Le greffier, (175) L. BONNEAU.

#### Tribunal de commerce de Saumur.

##### FAILLITE DES FRÈRES MICHEL ET JEAN-CLAUDE COSTE.

Avis (article 536 du Code de commerce).

Les sieurs Michel Coste, marchand à Brézé, et Jean-Claude Coste, marchand à Morton, faillis, ont été déclarés non excusables, par jugement du 3 avril 1876.

Le greffier, (176) L. BONNEAU.

#### Tribunal de commerce de Saumur.

##### FAILLITE GASPY.

Avis (article 527 du Code de commerce).

Les opérations de la faillite du sieur Gaspary, Delphin, marchand de crêpes à Saumur, ont été closes pour insuffisance d'actif, par jugement du 3 avril 1876.

Le greffier, (177) L. BONNEAU.

#### Tribunal de commerce de Saumur.

##### FAILLITE BOURGERRY-ARAUDEAU.

Avis (article 442 du Code de commerce).

Par jugement du 10 avril 1876, l'ouverture de la faillite du sieur Eugène Bourgery-Araudeau, négociant en vins à Saumur, déclarée par jugement du 6 mars 1876, a été reportée au 21 juin 1876.

Le greffier, (178) L. BONNEAU.

#### Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

##### A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE.

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD.

Le dimanche 14 mai 1876, à midi.

##### DEUX HECTARES DE PRÉS

Dans la prairie de Bron, commune du Coudray-Macouard, et dans la prairie de la Motte, commune d'Arfannes.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (179)

#### Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

##### A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD.

Le dimanche 23 avril 1876, à midi.

##### LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Mon-sallier, savoir:

1<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, rue de la Maréchalerie, n<sup>o</sup> 1, comprenant: caves; au rez-de-chaussée, corridor, salle à manger, cuisine, porche, vestibule et deux autres pièces; au premier, trois chambres à feu et cabinet; mansarde et greniers au-dessus; cour et très beau jardin, contenant 14 ares.

2<sup>o</sup> PETITE MAISON avec JARDIN, à la Gueule-du-Loup, derrière Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Dovalle, M. Cocuau et le chemin qui conduit de la Gueule-du-Loup au chemin de Chaintres, en longeant le chemin de fer de Poitiers.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

#### Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

##### ADJUDICATION

Le dimanche 30 avril 1876, à midi, en l'étude.

##### D'UNE MAISON

Située rue du Pressoir-Saint-Antoine, vis-à-vis du bureau d'octroi, occupée par le sieur Raoul.

Mise à prix: 500 francs. S'adresser au notaire. (161)

#### Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

##### A VENDRE

##### VASTE MAISON

A Saumur, rue de la Visitation, 92.

Maison centrale de Fontevrault.

##### ADJUDICATION

D'UNE

##### FOURNITURE DE VIANDE

##### DE BOUCHERIE

Le samedi 6 mai 1876, à une heure du soir, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Saumur, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de la viande de boucherie nécessaire au service de la Maison centrale de Fontevrault, pendant une année, à partir du 21 juin prochain exclusivement.

La fourniture est évaluée approximativement à 670 kilogrammes par semaine.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale de Fontevrault. (162)

##### A LOUER

##### UNE MAISON

Située sur la Levée-Neuve.

Occupée actuellement par M. Desessard.

S'adresser à M. DESSESSARD. (163)

M. VIZI, cavalier de manège, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme, JOSÉPHINE JOUSSELIN.

##### PRAIRIE AU VERT

##### POUR CHEVAUX

L'herbage de la prairie des Huraudières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIRA LE 1<sup>er</sup> MAI.

On paiera un franc par jour. S'adresser à M. BOURNÉ, hôtel de la Boule-d'Or, et à M. FOUCHER, aux Huraudières. (171)

##### RIELLANT

##### DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

### FABRIQUE DE TREILLAGÉS EN TOUS GENRES.

### FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poisson, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux et Cribles.

### MALADIES DARTREUSES

GUÉRIES PAR LE

### SOVERAIN ANTI-HERPÉTIQUE

du docteur O'Relaw.

Ce *Spécifique végétal indien* guérit radicalement les dartreuses internes et externes les plus invétérées.

Dépôts principaux: à Paris, Pharmacie centrale de France; M<sup>rs</sup> Daresse; M<sup>rs</sup> Hugot; — à Bordeaux, pharmacie Béguier; — à Angers, Brard, pharmaciens.

Chez les dépositaires, demander l'instruction gratis.

### MOIS DE MARIE PRATIQUE

Ou Marie modèle de la vie chrétienne, avec exemple.

Par l'abbé PEYRE.

Ce *Mois de Marie* a un mérite particulier, c'est qu'il justifie pleinement son titre. C'est un livre véritablement pratique, et qui ne peut que rendre plus heureux ceux qui s'en serviront pour sanctifier le mois consacré à Marie. Aussi a-t-il reçu, avec de nombreuses lettres de félicitation, les approbations plus illustres prélats français.

S'adresser à M. l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célegron, Coursan (Aude), et chez les principaux libraires.

Prix, franco par la poste: broché, 4 fr. 25; relié toile, 2 fr. — 13<sup>e</sup> édition.

Sous presse, pour paraître dans le courant du Mois de Marie.

### LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES

Par l'auteur du *Mois de Marie pratique*.

Sanctification du jour, de la semaine, du mois, l'année et de la vie entière, telle est la division de ce volume en huit cents pages, renfermera le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles.

Prière du matin et du soir, méditation, examen, chapelet, indulgence exercée pour chaque jour de la semaine, ordinaire de la messe, vœux, prières, saluts, dévotions de chaque mois, offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-sainte, vœux et messes des morts, vies de tous les saints du calendrier romain, lême, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage, Onction; Sépultures.

Ce livre, que l'on pourrait appeler le *totum* des fidèles, est à la fois complet, instructif, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un catéchisme, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété.

Prix franco: broché, 5 fr.; relié basane gaufrée, 6 fr., avec le 13<sup>e</sup> centime de remise pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs.

S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célegron, Coursan (Aude).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.